



5N PLUS INC.

NOTICE ANNUELLE

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Le 24 février 2015

TABLE DES MATIÈRES

INFORMATION INTÉGRÉE PAR RENVOI	2	ADMINISTRATEURS ET HAUTS DIRIGEANTS	16
MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION		POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI	18
PROSPECTIVE	2	MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES	
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE.....	3	INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES ...	18
FILIALES.....	3	AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA	
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	3	TENUE DES REGISTRES.....	18
DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	8	CONTRATS IMPORTANTS.....	18
FACTEURS DE RISQUE	14	NOMS ET INTÉRÊTS DES EXPERTS.....	19
DIVIDENDES ET POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES ...	14	INFORMATION SUR LE COMITÉ D'AUDIT.....	19
STRUCTURE DU CAPITAL.....	14	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	20
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES.....	15	ANNEXE A RÈGLES DU COMITÉ D'AUDIT	22
TITRES ENTIÈRES OU TITRES ASSUJETTIS À UNE			
RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSIION....	15		

Sauf indication contraire, toutes les mentions de « dollars » et du symbole « \$ » dans la présente notice annuelle sont en dollars américains. L'information est donnée en date du 31 décembre 2014, à moins d'indication contraire.

INFORMATION INTÉGRÉE PAR RENVOI

Les états financiers consolidés audités de 5N Plus inc. (la « Société » ou « 5N Plus ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et les notes complémentaires ainsi que le rapport de gestion sont expressément intégrés par renvoi aux présentes.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Certaines déclarations comprises dans la présente notice annuelle peuvent contenir des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières en vigueur. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les meilleures estimations dont dispose la Société à ce jour et comportent un certain nombre de risques connus et inconnus, d'incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats, la performance ou les réalisations réels de la Société diffèrent sensiblement des résultats, de la performance ou des réalisations futurs, exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Les risques et incertitudes pouvant entraîner de telles différences comprennent les risques liés aux facteurs suivants : incapacité d'obtenir les avantages escomptés d'acquisitions et investissements, crédit, liquidités, taux d'intérêt, valorisation des stocks, prix des produits de base, fluctuations du change, juste valeur, sources d'approvisionnement, réglementation environnementale, concurrence, dépendance à l'égard du personnel clé, interruptions des activités, protection des droits de propriété intellectuelle, activités internationales, conventions collectives et responsabilités à titre de société cotée. Une description des risques qui touchent l'entreprise et les activités de 5N Plus est présentée à la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de 5N Plus pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, document qui peut être consulté sur le site de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. En règle générale, les énoncés prospectifs se distinguent par l'emploi du futur et du conditionnel et par l'utilisation de termes tels que « croire » ou « s'attendre à », à la forme positive et négative, de variantes de ces termes ou de termes similaires. Rien ne garantit que les événements prévus dans l'information prospective de la présente notice annuelle se produiront, ou s'ils se produisent, quels seront les avantages que 5N Plus pourra en tirer. Plus particulièrement, rien ne garantit la performance financière future de 5N Plus. L'information prospective contenue dans la présente notice annuelle est valable en date de celle-ci, et 5N Plus n'assume aucune obligation de mettre publiquement à jour cette information prospective afin de tenir compte de nouveaux renseignements, obtenus ultérieurement ou autrement, à moins que les lois sur les valeurs mobilières en vigueur ne l'y obligent. Le lecteur est averti de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs.

Nous mettons en garde le lecteur que les risques décrits ci-dessus ne sont pas les seuls à avoir des répercussions éventuelles sur nos attentes exprimées de manière expresse ou implicite dans l'information prospective qui figure dans la présente notice annuelle. D'autres risques et incertitudes que nous ne connaissons pas pour le moment ou que nous jugeons sans importance pourraient également avoir une incidence négative importante sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

5N Plus est issue de la fusion, le 1^{er} octobre 2007, de 5NPlus inc. et 6367909 Canada inc., deux sociétés membres du même groupe, sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (« LCSA »). Le 18 décembre 2007, nos statuts de fusion ont été modifiés de manière à fractionner nos actions ordinaires à raison de 83,3636772 actions ordinaires pour chaque action ordinaire émise et en circulation.

La première des sociétés fusionnées, 5NPlus inc., a été constituée sous le régime de la LCSA le 12 juillet 1999 sous la dénomination de 3639398 Canada inc. Ses statuts constitutifs ont été modifiés le 8 février 2000 afin de modifier la dénomination sociale pour adopter celle de 5NPlus inc. Ces statuts ont été de nouveau modifiés le 21 janvier 2003 pour tenir compte de certains changements apportés au capital-actions autorisé.

La deuxième des sociétés fusionnées, 6367909 Canada inc., a été constituée sous le régime de la LCSA le 24 mars 2005. Ses statuts constitutifs ont été modifiés le 1^{er} avril 2005 pour tenir compte de certains changements apportés au capital-actions.

Avant la fusion, les actionnaires de 5NPlus inc. et de 6367909 Canada inc. étaient les mêmes, sauf que : (i) 6367909 Canada inc. était un actionnaire de 5NPlus inc.; et (ii) plusieurs de nos employés détenaient des actions sans droit de vote de catégorie B de 5NPlus inc.

Au 31 décembre 2013, 5N Plus et 5N Plus Trail Inc., sa filiale en propriété exclusive, ont conclu une fusion verticale simplifiée sous le régime de la LCSA.

Notre siège social et principal établissement est situé au 4385, rue Garand, Montréal (Québec) H4R 2B4.

FILIALES

Nous exerçons nos activités soit directement, soit par l'entremise de filiales. Le tableau ci-dessous dresse la liste de nos principales filiales, ainsi que de leur territoire de constitution en personne morale et le pourcentage d'actions avec droit de vote détenu directement ou indirectement par la Société. Certaines filiales dont l'actif total ne correspond pas à plus de 10 % de l'actif consolidé au 31 décembre 2014 de la Société ou dont les ventes et les produits d'exploitation ne correspondaient pas à plus de 10 % des ventes consolidées et des produits d'exploitation consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, ont été omises.

5N PV GmbH (Allemagne)	100 %
5N Plus Asia Limited (Hong Kong)	100 %
5N Plus UK Limited (Angleterre)	100 %
5N Plus Belgium SA (Belgique)	100 %
5N Plus Lübeck GmbH (Allemagne)	100 %
5N Plus Wisconsin Inc., (Wisconsin, États-Unis)	100 %

Sauf si le contexte ne commande une interprétation contraire, les expressions la « Société », « nous », « notre » et « nos » sont employées dans la présente notice annuelle pour désigner 5N Plus, ainsi que ses filiales.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices

Les points saillants relatifs à l'évolution de notre entreprise au cours des trois dernières années sont décrits ci-dessous.

Le 12 mars 2012, nous avons conclu une nouvelle convention d'approvisionnement en tellure de cadmium (CdTe) avec First Solar, Inc. (« First Solar ») principal fabricant mondial de modules photovoltaïques à couche mince, qui a pris effet le 1^{er} avril 2012 et qui a remplacé les trois conventions d'approvisionnement existantes intervenues entre 5N Plus et First Solar. La nouvelle convention d'approvisionnement, pour un terme indéterminé, prévoit que 5N Plus doit fournir à First Solar la presque totalité du CdTe dont elle a besoin dans la cadre de la fabrication des modules photovoltaïques à l'échelle mondiale. Les prix figurant à la nouvelle convention d'approvisionnement ont été rajustés à la baisse par rapport à ceux prévus dans les trois conventions d'approvisionnement existantes conformément au contexte davantage concurrentiel des marchés de l'énergie solaire et des stocks de matières premières. L'une ou l'autre des parties peut mettre fin à la nouvelle convention d'approvisionnement en donnant un préavis de deux ans, stipulation qui ne prend effet, dans le cas de First Solar, qu'une fois que celle-ci nous a acheté une quantité minimale de CdTe. Nous avons également annoncé avoir choisi de réduire notre facilité de crédit qui passera de 250 millions de dollars canadiens à 200 millions de dollars canadiens de façon à ce qu'elle corresponde mieux à nos besoins de trésorerie réels. Cette facilité de crédit fut par la suite réduite de nouveau à 100 millions de dollars. Nous avons également mis à l'arrêt notre facilité de recyclage de modules solaires du Wisconsin jusqu'à nouvel ordre.

Le 6 juin 2012, nous avons réalisé un appel public à l'épargne par voie de prise ferme en émettant 12 903 613 unités au prix de 3,10 \$CA l'unité, pour un produit brut total de 40 millions de dollars canadiens. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'une action ordinaire. Chaque bon entier confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix de 5,00 \$CA pendant 24 mois. Les bons de souscription sont inscrits à la Bourse de Toronto sous le symbole « VNP.WT ». Dans le cadre de l'appel public à l'épargne par voie de prise ferme, nous avons émis et vendu 6 452 000 unités, pour un produit brut de 20 millions de dollars canadiens, à un syndicat de preneurs fermes. Cet appel public à l'épargne a été effectué par voie de prospectus simplifié qui a été déposé auprès des commissions des valeurs mobilières de chaque province du Canada. Dans le cadre d'un placement privé concomitant, nous avons émis et vendu 6 451 613 autres unités à Investissement Québec pour un produit brut de 20 millions de dollars canadiens.

Le 20 août 2012, nous avons annoncé les nominations de M. Jean Mayer au poste de Vice-président, Affaires juridiques et secrétaire corporatif, de M. Sean Fuller au poste de vice-président, Approvisionnement stratégique et de M. Zhang Wen au poste de vice-président, Activités commerciales pour la Chine. Nous avons annoncé également que M. Laurent Raskin et M. Frank Fache avaient cessé d'occuper leurs fonctions de directeurs pour la Société, mais demeureraient au sein de son conseil d'administration. MM. Raskin et Fache ont démissionné de notre conseil d'administration le 6 septembre 2012.

Le 9 octobre 2012, nous avons annoncé que Sylarus Technologies, LLC, (« Sylarus ») située à St. George (Utah), notre filiale détenue à 66,67 % (nous avons depuis acquis Sylarus à 100%), s'est vue accorder un contrat de 1,32 million de dollars par la Defense Logistics Agency (DLA) pour la transformation d'une partie des stocks de germanium de haute pureté de la National Defense Stockpile (NDS) en substrats de germanium destinés aux cellules solaires photovoltaïques multifonctions employées dans les applications de la National Security Space (NSS). Sylarus est le seul fournisseur national américain autorisé en substrats de germanium pour des applications spatiales des clients de la NSS, et l'un des deux seuls fournisseurs en substrats de germanium à l'échelle mondiale autorisés par la NDS. Cette nouvelle attribution a porté la valeur totale des contrats que Sylarus s'est vue octroyer par le gouvernement des États-Unis à plus de 10 millions de dollars. L'octroi de ce contrat par la DLA était de nature stratégique puisque Sylarus a été intégrée à la liste des fournisseurs autorisés en matériaux stratégiques de la NDS, avec toutes les retombées éventuelles que cela suppose tant comme fournisseur de métaux stratégiques que comme gestionnaire des stocks de la NDS.

Le 15 novembre 2012, nous avons annoncé avoir mis en activité notre nouvelle usine de recyclage en Malaisie. Les installations situées dans le Kulim High Technology Park, une des zones industrielles les plus prestigieuses de la Malaisie pour les entreprises œuvrant dans le domaine des technologies, ont été réalisées à un coût inférieur à celui prévu au budget. Les installations, qui offrent aux fabricants de cellules solaires des services de recyclage, devraient progressivement élargir leur gamme de produits et de services pour répondre à davantage de besoins et saisir des occasions sur le marché de l'Asie du Sud.

À la même date, nous avons également annoncé avoir acquis la participation restante de 50 % dans la coentreprise MCP Metals (Shenzhen) Co., Ltd., propriétaire d'installations de raffinage de gallium situées à Shenzhen, en Chine.

Le 21 décembre 2012, nous avons déposé une réponse à la demande d'arbitrage (la « réponse ») déposée le 6 novembre 2012 par Florinvest SA, Heresford Ltd, Metals Corp SCRC et SRIW SA (les « vendeurs »), qui sont tous d'anciens actionnaires de MCP Group SA (« MCP »). Le 6 novembre 2012, les vendeurs avaient déposé une demande d'arbitrage (l'« arbitrage ») contre la Société, affirmant qu'elle avait mal interprété les modalités de la convention d'acquisition intervenue entre les vendeurs et la Société le 26 février 2011 en ce qui a trait au mode de calcul des intérêts dus sur les montants payables après la clôture.

La Société a contesté la position prise par les vendeurs en ce qui a trait au mode de calcul de l'intérêt. En plus de la réponse à la demande d'arbitrage, nous avons également déposé une demande reconventionnelle dans le cadre de l'arbitrage, puisque nous avons découvert que les vendeurs n'avaient pas respecté les modalités de la convention d'acquisition et de certaines autres ententes connexes, incluant des manquements aux déclarations et aux garanties faites ou données par les vendeurs et des manquements aux conditions de clôture. La Société et MCP ont également fait parvenir le 21 décembre 2012 aux anciens administrateurs de MCP des avis de défaut les tenant personnellement responsables pour tous les dommages causés par des fautes ou des actes malhonnêtes commis en qualité d'administrateurs de MCP ou à tout autre titre.

Le 11 juin 2013, nous avons annoncé un investissement dans une nouvelle installation de produits chimiques à base de gallium, située en Corée du Sud, l'une des régions dont la croissance est la plus rapide en ce qui a trait à la fabrication de produits électroniques à l'échelle mondiale. Cette initiative visait à répondre à la demande croissante en gallium pour la fabrication des DEL dans l'Asie du Nord-Est. Cette nouvelle installation est maintenant opérationnelle et est située dans un parc industriel à proximité de plusieurs importantes installations de fabrication de produits électroniques. Nous avons conclu un contrat avec un distributeur de produits chimiques local pour la sous-traitance de services d'exploitation et de logistique de la nouvelle installation.

Le 18 juin 2013, nous avons annoncé la conclusion d'un règlement complet et final avec les vendeurs de MCP, relativement à la demande d'arbitrage qui avait fait l'objet d'une annonce par la Société le 21 décembre 2012. 5N Plus a acquis MCP des vendeurs le 8 avril 2011. Le solde du prix d'acquisition et les intérêts courus d'environ 54 millions d'euros demeuraient impayés. La Société a déposé une demande reconventionnelle contre les vendeurs, car elle jugeait que les vendeurs n'avaient pas respecté les déclarations et les garanties aux termes de l'entente d'acquisition.

Ce règlement complet et final prévoit : a) un ajustement final du prix d'acquisition, lequel prendra la forme d'un paiement final par la Société aux vendeurs d'un montant total de 17,5 millions d'euros (une somme de 15 millions d'euros a été versée le 18 juin 2013 et le solde est payable le 9 avril 2014); b) l'abandon et l'annulation de toutes les procédures d'arbitrage et procédures civiles et c) l'octroi de quittances et de décharges mutuelles.

Le 28 juin 2013, nous avons annoncé la nomination de l'honorable Jean Bazin, c.r. et Ad. E., au conseil d'administration de la Société lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires tenue le 27 juin 2013. L'honorable Jean Bazin, c.r. et Ad. E., a été président du conseil d'administration d'Investissement Québec de janvier 2011 à juin 2013. Il a présidé le conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec de septembre 2007 à décembre 2010. Il a siégé au conseil à titre d'administrateur de février 2004 à septembre 2007.

Le 9 juillet 2013, nous avons annoncé avoir signé une option exclusive visant l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation du capital d'AM&M Advanced Machine and Materials Inc. (« AM&M »). AM&M, dont le siège social est situé à Kanata, en Ontario, se spécialise dans la fabrication de poudres métalliques de taille micrométrique pouvant être utilisées dans plusieurs marchés de l'électronique, notamment ceux des poudres pour la soudure dont les exigences ne cessent de s'accroître, des poudres à base d'argent pour des interfaces à haute conductivité thermique et des poudres à base de CIGS pour les panneaux solaires à couches minces. La propriété intellectuelle et les capacités de traitement développées par AM&M permettent de produire, avec des rendements élevés et des coûts compétitifs, des poudres sphériques de taille uniforme à faible teneur en oxygène.

Le 24 octobre 2013, nous avons annoncé que la Société avait conclu une convention exclusive d'achat ferme de bismuth avec Masan Resources, l'une des plus importantes sociétés privées de ressources naturelles au Vietnam. 5N Plus est un chef de file mondial dans la fusion, l'affinage et la commercialisation du bismuth et est en mesure de traiter la production totale de bismuth de Nui Phao à son usine du Laos, qui est située à une courte distance de route de la mine Nui Phao, dont les

installations sont à la fine pointe de la technologie, ce qui rend le procédé de récupération du bismuth hautement efficace et rentable.

Le 26 février 2014, nous avons annoncé la nomination de M. Richard Perron à titre de chef de la direction financière de la Société avec prise d'effet le 17 mars 2014. M. Perron cumule près de 20 années d'expérience à l'échelle internationale à titre de professionnel en finances. De 2006 à ce jour, M. Perron a progressivement gravi les échelons des postes de direction et a acquis une expérience considérable au sein d'Arcelor Mittal et plus récemment à titre de chef de la direction financière et de la stratégie de Long Carbon Americas, une des principales unités d'affaires d'Arcelor Mittal. En cette qualité, il était responsable de tous les pays en Amérique totalisant des ventes annuelles de 11 milliards de dollars, avec 17 900 employés et plus de 25 opérations et usines entre autres au Canada, aux États-Unis, au Mexique, au Costa Rica, à Trinité-et-Tobago, au Brésil et en Argentine. De 1999 à 2006, il a été directeur, Finances et contrôle et chef de l'information de Danfoss Turbocor Compressors Inc, au sein de The Danfoss Group. M. Perron est titulaire d'un baccalauréat en commerce spécialisé en comptabilité de l'Université Concordia, d'une maîtrise en sciences spécialisée en administration, en gestion et en comptabilité et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Sherbrooke. Il est Certified Public Accountant (CPA) aux États-Unis (IL & DE) et Comptable Professionnel Agréé dans la province de Québec, Canada.

Le 3 avril 2014, nous avons annoncé que la Société a acquis la participation de 33.33 % restante dans sa filiale Sylarus, portant sa participation dans Sylarus à 100%, dont le nom a été changé pour 5N Plus Semiconductors LLC.

Le 17 avril 2014, nous avons annoncé la nomination de Bertrand Lessard à titre de Chef de l'exploitation de la Société avec prise d'effet le 28 avril 2014. M. Lessard cumule près de 30 années d'expérience technique et opérationnelle dans des postes de direction. Avant de se joindre à 5N Plus, M. Lessard était directeur général de la SEC Mine de fer du Lac Bloom de Cliffs Natural Resources. M. Lessard a évolué durant plus de 25 ans pour la minière Xstrata (anciennement Noranda puis Falconbridge et maintenant Glencore Xstrata). Sa carrière débuta en 1985 à l'affinerie de cuivre et de métaux précieux Canadian Copper Refinery à Montréal où il a occupé plusieurs postes techniques et de gestion, pour en assumer la direction des opérations en 1998. Il a aussi agi dans un rôle commercial à titre de directeur – Recyclage, au siège social de Toronto, Ontario. En 2008, il fut assigné au poste de directeur – Cuivre, du site métallurgique Kidd Creek à Timmins, Ontario, jusqu'en 2010 où il a joint les rangs de Cliffs Natural Resources. M. Lessard est diplômé en génie métallurgique de l'École Polytechnique de Montréal, et gradué du Western Executive Program du Richard Ivey School of Business de London, Ontario.

Le 5 mai 2014, nous avons annoncé que la Société a complété l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation du capital d'AM&M mentionnée ci-dessus.

Le 8 mai 2014, nous avons annoncé l'élection de M^{me} Jennie S. Hwang, M^{me} Nathalie Le Prohon et M. James T. Fahey au conseil d'administration de la Société suite à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires tenue le 7 mai 2014 en remplacement de MM. Dennis Wood, John Davis et Jean Bazin qui n'ont pas sollicités le renouvellement de leur mandat à l'assemblée. Suivant la tenue de l'assemblée, le conseil a nommé M. Jean-Marie Bourassa à la présidence du conseil d'administration de la Société succédant ainsi à M. Wood.

Mme Jennie S. Hwang compte plus de 30 ans d'expérience à titre de membre de la direction ou de propriétaire de différentes entreprises dans le secteur des matériaux, de l'équipement électronique, des produits chimiques et des revêtements. Elle est actuellement présidente de H-Technologies Group, où elle exerce des fonctions liées au commerce international, aux services de fabrication à l'échelle mondiale, à la gestion de la propriété intellectuelle et à la stratégie mondiale. Mme Hwang a exercé les fonctions de chef de la direction d'International Electronic Materials Corporation, société de fabrication dont elle est la fondatrice. Auparavant, Mme Hwang a été membre de la haute direction de Lockheed Martin Corp., de Hanson PLC (SCM Corp.) et de Sherwin-Williams Company. Mme Hwang est titulaire d'un doctorat en science des matériaux et en génie ainsi que de maîtrises en cristaux liquides et en chimie. Elle a occupé le poste de présidente nationale de la Surface Mount Technology Association ainsi que d'autres postes de direction à l'échelle mondiale et elle est une conférencière d'envergure internationale et l'auteur de plus de 400 publications et de plusieurs manuels sur les technologies de pointe, les techniques de fabrication avancées et les principes liés aux marchés mondiaux. Mme Hwang a été élue à la National Academy of Engineering et à l'International Hall of Fame (pour les femmes dans le secteur des technologies). Mme Hwang est membre du conseil de Ferro Corporation (société de fabrication inscrite à la Bourse de New York dont le siège est situé aux États-Unis et qui exerce des activités à l'échelle mondiale) et de la Case Western Reserve University, et elle est membre du National Materials and Manufacturing Board des États-Unis et présidente du Board of Assessment Panels on Army Research Laboratory du département de la Défense des États-Unis. Mme Hwang a déjà siégé au conseil de Second Bancorp, Inc., elle a obtenu une certification en gouvernance de sociétés de

Harvard Business School et de Columbia University, et elle est une collaboratrice invitée à AGENDA of Financial Times et au magazine Corporate Board Member du NYSE Euronext sur les questions de gouvernance des sociétés.

Mme Nathalie Le Prohon est une administratrice professionnelle qui compte plus de 30 ans d'expérience approfondie en gestion et en services-conseils, dont 20 ans à différents postes de haute direction aux bureaux de Montréal, de Québec, de Toronto et de Paris de IBM, où son dernier poste a été celui de vice-présidente, Ventes de services externalisés stratégiques, IBM Global Services. Mme Le Prohon a été présidente de Nokia Canada en 2003 et en 2004. Depuis 2007, Mme Le Prohon est administratrice à temps plein pour des entités ouvertes ou fermées et des organismes sans but lucratif. Elle est actuellement membre du conseil d'ACCEO Solutions, de BlackRock Metals et de Casavant Frères. De plus, Mme Le Prohon est actuellement présidente du conseil de Groupe Conseil OSI. Elle a siégé au conseil de Bentall Kennedy LP et de Hydro-Québec et a été membre du comité de vérification externe du ministère de la Défense nationale (Canada). Elle est titulaire d'un baccalauréat en commerce (avec spécialisation en systèmes d'information de gestion) de l'Université McGill et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Concordia, où elle a été nommée « ancienne de l'année » en 2009. Elle est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et elle a obtenu une certification en gouvernance de sociétés de l'Université McGill en 2009.

M. James T. Fahey compte plus de 20 ans d'expérience dans le secteur de l'électronique, au sein duquel il a exercé différentes fonctions, dont des fonctions liées à la science, au génie (fabrication et conception de produits), à la mise en marché et aux ventes, et a occupé divers postes de haute direction, notamment au sein de Rohm and Haas et de The Dow Chemical Company où il travaille depuis 17 ans. M. Fahey est un leader dynamique dont les qualités sont reconnues en ce qui a trait à différentes fonctions en matière de stratégie et d'exploitation (activités commerciales, génie, recherche et développement, ventes et mise en marché et leadership d'entreprise) et à différents secteurs d'activités (microélectronique, cartes de circuit imprimé, optique et céramique). M. Fahey a assuré la direction d'équipes mondiales et a contribué à l'expansion des affaires en Asie, en Amérique du Nord et en Europe. M. Fahey est titulaire d'un baccalauréat en sciences (avec la plus grande distinction) de la St. Francis Xavier University, d'une maîtrise en sciences et d'un doctorat en chimie (domaine de recherche : polymères pour application microélectronique) de la Cornell University. M. Fahey est actuellement membre du Semiconductor North American Advisory Board, il a déjà été membre du conseil de NEMI (National Electronics Manufacturing Initiative) et il a diffusé de nombreuses publications techniques et obtenu de nombreux brevets dans le secteur des semi-conducteurs en ce qui a trait à la transformation des matériaux et au traitement des semi-conducteurs.

Le 27 mai 2014, nous avons annoncé la conclusion de nouvelles ententes d'approvisionnement avec First Solar comblant les besoins de First Solar en composés semi-conducteurs jusqu'au 31 mars 2019. La Société a renouvelé ses ententes actuelles d'approvisionnement de tellure de cadmium (CdTe) et de recyclage des sous-produits de CdTe avec First Solar jusqu'au 31 mars 2019. De plus, une nouvelle entente d'approvisionnement a également été conclue avec First Solar, comblant l'ensemble de ses besoins pour autres composés semi-conducteurs jusqu'en 2019. Conformément aux nouvelles ententes, First Solar a convenu d'acheter exclusivement de 5N Plus tout le CdTe requis mondialement par First Solar pour la fabrication de modules photovoltaïques solaires.

Le 18 juin 2014, nous avons annoncé que la Société a complété son financement au moyen d'un prospectus simplifié par voie de prise ferme de 60 millions de dollars canadiens de débentures subordonnées convertibles et non garanties (le « Placement »), précédemment annoncé. Les débentures ont été offertes au prix de 1 000 \$CA par débenture dans chacune des provinces du Canada. 5N Plus entend, à court-terme, affecter le produit net tiré du placement à la réduction de son endettement sous sa facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang.

Les débentures portent intérêt au taux de 5,75 % par année, payable semestriellement le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, à compter du 31 décembre 2014. Les débentures sont convertibles au gré du porteur en actions ordinaires de 5N Plus à un prix de conversion de 6,75 \$CA l'action, correspondant à un taux de conversion de 148,1481 actions de 5N Plus pour chaque tranche de capital de 1 000 \$CA de débentures. Les débentures viendront à échéance le 30 juin 2019 et peuvent être rachetées par anticipation par 5N Plus, dans certaines circonstances, après le 30 juin 2017.

5N Plus a octroyé aux preneurs fermes du placement une option de surallocation leur conférant le droit d'acheter, pendant une période de 30 jours à compter d'aujourd'hui, un maximum de 6,0 millions de dollars canadiens de capital de débentures supplémentaires au prix d'offre de 1 000 \$CA par débenture, afin de couvrir les attributions excédentaires, le cas échéant.

Le 26 juin 2014, nous avons annoncé, en lien avec le Placement mentionné ci-dessus, que les preneurs fermes avaient acheté pour 6 millions de dollars supplémentaires de débentures au prix de 1 000 \$CA par débenture à l'exercice de leur option de surallocation.

Le 7 août 2014, nous avons annoncé la signature d'une nouvelle facilité de crédit multidevises renouvelable consortiale garantie de premier rang de 125 millions de dollars qui remplacera la facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang de 100 millions de dollars. La nouvelle facilité de crédit est davantage en lien avec le bilan de la Société, servira au refinancement de la dette actuelle et sera utilisée à d'autres fins générales, notamment pour des dépenses en immobilisations et des opportunités de croissance. La nouvelle facilité de crédit renouvelable de quatre ans portera intérêt soit au taux préférentiel, au taux de base des États-Unis, au taux de base à Hong Kong ou au taux LIBOR majoré d'une marge fondée sur le ratio de la dette consolidée de premier rang par rapport au BAIIA de 5N Plus.

En tout temps, 5N Plus peut demander que la nouvelle facilité de crédit soit augmentée à 150 millions de dollars par l'exercice d'une clause accordéon de 25 millions de dollars supplémentaires, demande assujettie à l'examen et à l'approbation des prêteurs. En lien avec la nouvelle facilité de crédit, la Banque HSBC a agi à titre d'arrangeur de premier niveau et de chargé de la tenue des registres. Le consortium de prêteurs, dirigé par la Banque HSBC, à titre d'agent administratif, comprend six autres banques et institutions financières.

Le 17 novembre 2014, nous avons annoncé que la Bourse de Toronto (la « TSX ») avait approuvé notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPR »). Dans le cadre de l'OPR, du 19 novembre 2014 au 18 novembre 2015, 5N Plus aura le droit d'acheter aux fins d'annulation jusqu'à 4 691 230 actions ordinaires, soit 10 % des 46 912 306 actions qui composent son flottant. En date du 14 novembre 2014, 83 979 657 actions ordinaires de 5N Plus étaient émises et en circulation.

Dans le cadre de l'OPR, 5N Plus réalisera ses achats d'actions au cours en vigueur par l'intermédiaire de la TSX ainsi que sur d'autres plateformes de négociation canadiennes, et les actions ordinaires achetées par la société seront annulées. 5N Plus établira le nombre réel d'actions qui pourront être achetées et décidera du moment de leur acquisition. Les achats réalisés par 5N Plus dans le cadre de l'OPR seront réalisés conformément aux règles et aux politiques de la TSX.

Au cours du dernier semestre, le volume des opérations quotidien moyen à l'égard des actions ordinaires de 5N Plus à la TSX s'établissait à 165 982 actions. Par conséquent, aux termes des politiques de la TSX, dans le cadre de son OPR, 5N Plus aura le droit de racheter au cours d'un jour de bourse donné jusqu'à 41 495 actions, soit 25 % du volume des opérations quotidien moyen. De plus, conformément aux politiques de la TSX, une fois par semaine civile, 5N Plus aura le droit d'acheter un bloc (au sens qui est donné à ce terme dans le Guide à l'intention des sociétés de la TSX) d'actions qui n'appartiennent pas, directement ou indirectement, à des initiés de 5N Plus. 5N Plus affectera ses liquidités disponibles au financement des achats. Au cours des 12 derniers mois, la Société n'a racheté aucune de ses actions ordinaires en circulation.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Survol

Nous sommes un chef de file dans la production de métaux spéciaux et de produits chimiques, qui sont utilisés dans plusieurs applications pharmaceutiques, électroniques et industrielles de pointe. Nous faisons appel à diverses technologies brevetées et éprouvées pour fabriquer nos produits. Nos principaux produits comprennent des métaux purifiés comme le bismuth, le gallium, le germanium, l'indium, le sélénium et le tellure, les produits chimiques inorganiques fondés sur ces types de métaux et les substrats de composés semi-conducteurs. Un grand nombre de ces produits sont des précurseurs critiques et des éléments indispensables sur certains marchés tels ceux des modules solaires, des diodes électroluminescentes et des matériaux écologiques.

Nous sommes un fournisseur intégré doté de capacités d'affinage primaire et secondaire. Notre capacité d'affinage primaire nous permet de traiter des concentrés de métaux à très faible teneur, d'extraire et d'affiner les métaux d'intérêt afin qu'ils servent de stock d'alimentation pour nos activités d'affinage secondaire, là où nous atteignons le niveau le plus élevé de pureté. Une fois purifiés, nos métaux peuvent être vendus à des clients sous forme de métaux purs, d'alliages ou de produits chimiques. Comme nous pouvons exécuter des fonctions élaborées d'affinage nous permettant d'aller d'un bout à l'autre du spectre de pureté et que nous sommes à même de fabriquer des produits chimiques et des alliages, nous

nous considérons comme un fournisseur doté de capacités d'affinage intégrées. En outre, notre capacité d'affinage primaire nous permet de traiter des stocks complexes et des concentrés à très faible teneur ne comportant qu'une petite quantité de métaux d'intérêt; c'est ainsi que nous jouons un rôle important dans le recyclage des métaux spéciaux que nous produisons.

Nous exerçons nos activités de purification et de fabrication en utilisant plusieurs procédés métallurgiques et chimiques. Nos matières premières ou « stocks d'alimentation » se présentent généralement sous forme de concentrés ou de matières recyclables contenant des métaux d'intérêt. Étant donné la nature de nos activités et les métaux que nous purifions, nous devons respecter des normes rigoureuses de protection de l'environnement et de santé et de sécurité. Plusieurs de nos activités ont obtenu une certification (ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001) ou l'approbation de la U.S. Food and Drug Administration (la « FDA »), renforçant notre engagement envers des pratiques exemplaires en termes d'exploitation, de qualité, de santé et de sécurité.

Description des secteurs opérationnels

Nous communiquons nos résultats selon deux secteurs opérationnels : le secteur Matériaux électroniques et le secteur Matériaux écologiques. Les opérations et les activités qui s'y rapportent sont gérées dans ce sens par les principaux décideurs. Des données sectorielles financières et opérationnelles, qui constituent les principaux indicateurs de la performance, sont utilisées pour gérer ces secteurs opérationnels, pour analyser la performance et pour affecter les ressources. La performance financière d'un secteur donné est évaluée principalement en fonction des produits et du BAIIA ajusté¹, lesquels font l'objet d'un rapprochement avec les chiffres consolidés en tenant compte des produits et des charges de la Société. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, 33 % de nos produits étaient tirés du secteur Matériaux Électroniques et 67 %, du secteur Matériaux écologiques.

1) Résultat net avant les charges (produits) d'intérêts, l'impôt sur le résultat, l'amortissement, la dépréciation des stocks, les coûts du litige et coûts de restructuration, le profit lié au règlement du prix de l'acquisition de MCP, le profit sur la sortie d'immobilisations corporelles, la variation de la juste valeur de l'option de conversion des débetures, et les pertes (profits) de change et au titre de dérivés.

Secteur Matériaux électroniques

Le secteur Matériaux électroniques est dirigé par l'équipe de direction des Matériaux électroniques qui supervise les activités gérées localement en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Les activités de ce secteur consistent en la production et la vente de métaux affinés, de composés et d'alliages qui sont utilisés principalement dans diverses applications électroniques. Les marchés essentiellement concernés sont ceux des produits photovoltaïques (énergie solaire), de l'imagerie médicale, des diodes électroluminescentes (DEL), des afficheurs, des produits électroniques à haute fréquence et des produits thermoélectriques. La plupart de ces produits sont associés à des métaux comme le cadmium, le gallium, le germanium, l'indium et le tellure. Ceux-ci sont vendus sous leur forme élémentaire ou en alliages ainsi que sous forme de produits chimiques et de composés. Les produits et les résultats associés aux services et aux activités de recyclage fournis aux clients du secteur Matériaux électroniques sont également inclus dans le secteur Matériaux électroniques. L'équipe de direction des Matériaux électroniques est également responsable de la gestion de ces activités.

Principaux produits, marchés et demande

Le cadmium est principalement utilisé dans les piles rechargeables et dans les alliages à bas point de fusion. Il est également largement utilisé avec le tellure et nous le vendons sous forme de CdTe pour des applications de modules solaires et d'imagerie médicale. Les modules solaires à base de CdTe mis au point à l'échelle industrielle par l'un des plus importants fabricants de modules solaires de l'heure, comptent pour une part appréciable du marché des modules solaires.

Le gallium est largement utilisé dans les applications électroniques. L'arsénure de gallium (GaAs) par exemple est le semi-conducteur de prédilection pour les dispositifs sans fil et les appareils électroniques à haute fréquence alors que le nitrure de gallium (GaN) convient mieux aux diodes électroluminescentes (DEL) et aux applications d'affichage. Nous vendons généralement le gallium en tant que métal de très grande pureté ou produit chimique à base de gallium.

Le germanium possède des propriétés uniques pour les applications relatives aux instruments optiques opérant dans l'infrarouge et est également utilisé comme un substrat pour les piles solaires. Nous produisons du germanium monolithique pour des produits semi-finis destinés à des applications en optique et des substrats de germanium par

l'entremise de notre filiale détenue en majorité, Sylarus. Les catalyseurs et les fibres optiques constituent d'autres applications pour le germanium sous forme d'oxyde ou de chlorure.

L'indium est principalement utilisé dans les applications d'affichage sous forme d'oxyde d'étain et d'indium (ITO). Lorsqu'il est oxydé et allié à l'oxyde d'étain, l'indium forme un oxyde transparent utilisé pour fabriquer des écrans plats. Environ 75 % de la production mondiale d'indium est employée de cette façon avec d'autres applications, notamment les alliages à bas point de fusion et les cellules solaires de cuivre, d'indium, de gallium et de sélénium (CIGS). Nous vendons généralement l'indium sous forme de métal pur ou de produit chimique.

Le tellure est principalement employé dans le secteur de l'énergie solaire, et pour des applications électroniques et métallurgiques. Nous sommes actifs dans tous les secteurs du marché, vendant par exemple du CdTe à des fabricants de cellules solaires, du métal aux producteurs de tellure de bismuth et des alliages de tellure pour des applications métallurgiques.

Le tableau suivant indique les produits fabriqués par notre secteur Matériaux électroniques et leurs principales applications ainsi que la production mondiale annuelle totale :

	Cadmium	Gallium et produits chimiques à base de gallium	Germanium	Indium et produits chimiques et alliages à base d'indium	Tellure et produits chimiques à base de tellure
Applications	Secteur des piles Cellules solaires à base de CdTe Alliages et additifs métallurgiques	Ampoules à DEL Écrans plats Circuits intégrés Dispositifs optoélectroniques Alliages spécialisés Stockage d'énergie Secteur biomédical Cellules solaires CIGS	Optique infrarouge Fibres optiques Catalyseurs Substrats de cellules solaires	Écrans plats (ITO) Soudures Cellules solaires à couche mince CIGS Fabrication de piles Catalyseurs Céramique Piles à combustible	Cellules solaires à base de CdTe Imagerie médicale Dispositifs thermoélectriques Détecteurs à infrarouge Stockage optique
Production mondiale annuelle¹⁾	> 20 000 tonnes métriques (« Tm »)	300 Tm	100 Tm	800 Tm	550 à 600 Tm

¹⁾ Données fondées sur les estimations de la direction.

Approvisionnement en matières premières

Plusieurs matières de base sont utilisées pour produire et fabriquer les produits du secteur Matériaux électroniques. Les matières premières clés comprennent des concentrés de métaux spéciaux que nous procurons auprès de plusieurs fournisseurs de métaux non ferreux avec lesquels nous avons des relations commerciales de longue date. Le cadmium et l'indium sont généralement des produits dérivés de l'affinage du zinc et sont en règle générale achetés auprès de producteurs de zinc sous diverses formes. Nous possédons, en coentreprise, notre propre usine de production de gallium primaire, laquelle nous permet de récupérer le gallium libre à partir d'un flux de liqueur par procédé Bayer qui nous est fourni par une usine de raffinage de l'alumine. Le gallium est également acheté sous diverses formes à différentes sources d'activités. Le germanium, un produit dérivé du zinc ou du charbon, est généralement obtenu sous forme de concentrés. Le tellure est un produit dérivé de l'affinage du cuivre, du zinc ou de l'or. Il s'obtient de diverses sources à l'échelle mondiale.

Concurrence

Nous comptons un nombre limité de concurrents, aucun d'entre eux n'est aussi entièrement intégré, ni n'offre une gamme de produits similaires à la nôtre. Par conséquent, ils ne sont pas en mesure d'offrir une gamme aussi complète de produits et de services que nous. Les principaux concurrents, en fonction du marché et du métal, comprennent Indium Corporation, aux États-Unis, PPM Pure Metals GmbH, en Allemagne, Molycorp Inc., aux États-Unis et au Canada, et Vital Chemicals Co., Ltd., en Chine.

Nous continuons de prévoir que la concurrence changera au fur et à mesure que nos marchés prennent de l'essor et deviennent plus attrayants. La concurrence se fera dans ce cas sur la garantie d'approvisionnement, le prix, l'environnement, la santé et la sécurité et le recyclage. Nous estimons que nous sommes bien positionnés pour livrer une concurrence efficace dans ces domaines. Nous pourrions également faire face à la concurrence de certains de nos fournisseurs actuels, qui, pour la plupart, sont des sociétés d'extraction de métaux non ferreux, d'affinage et de traitement du métal. Toutes ces sociétés disposent de ressources financières plus importantes que nous. La concurrence se fera alors sur la garantie d'approvisionnement en matières premières, le prix et l'adaptation aux changements dans l'industrie. Nous croyons que notre forte concentration et notre plus grande souplesse nous permettront de leur livrer une concurrence efficace.

Secteur Matériaux écologiques

Le secteur Matériaux écologiques est dénommé ainsi, car il est principalement associé au bismuth, l'un des rares métaux lourds n'ayant pas d'effet nuisible sur la santé humaine ni sur l'environnement. Par conséquent, le bismuth est de plus en plus utilisé dans un certain nombre d'applications pour remplacer des métaux et des produits chimiques plus nocifs. Le secteur Matériaux écologiques est dirigé par l'équipe de direction des Matériaux écologiques qui supervise les activités gérées localement en Europe et en Chine. Les activités du secteur Matériaux écologiques consistent en la production et la vente de bismuth affiné et de produits chimiques dérivés du bismuth affiné, d'alliages à bas point de fusion ainsi que de sélénium et de produits chimiques dérivés du sélénium affiné. Ces produits sont utilisés dans le secteur pharmaceutique et la production d'aliments pour animaux de même que dans certaines applications industrielles comme les enduits, les pigments, les alliages métallurgiques et l'électronique.

Principaux produits, marchés et demande

Le bismuth est employé comme substitut au plomb dans de nombreuses applications industrielles, y compris les enduits, les pigments, les produits électroniques, l'optique et le verre. Le bismuth est également utilisé dans le secteur pharmaceutique et constitue un ingrédient actif de plusieurs médicaments destinés au traitement des ulcères de l'estomac et d'autres malaises liés au tractus gastro-intestinal. Nous vendons du bismuth sous diverses formes, y compris sous forme de produits chimiques et de métaux purs.

Le sélénium est utilisé principalement dans le secteur métallurgique. D'autres applications pour le sélénium comprennent les fertilisants, la nourriture pour animaux, le verre optique et les produits électroniques. Nous vendons le sélénium sous diverses formes, y compris sous forme de poudre, de métaux de très grande pureté et de produits chimiques principalement de l'oxyde.

Le tableau suivant présente les produits fabriqués par notre secteur Matériaux écologiques et leurs principales applications ainsi que la production mondiale annuelle totale :

	Bismuth, produits chimiques et alliages à base de bismuth	Sélénium et produits chimiques à base de sélénium
Applications	Secteur pharmaceutique Produits électroniques Cosmétiques Aimants Substituts non toxiques au plomb Alliages pour la soudure Graisses lubrifiantes Pigments Alliages et additifs métallurgiques	Secteur du verre Nourriture pour animaux Additifs pour la production de manganèse électrolytique Additifs métallurgiques Cellules solaires CIGS Optique infrarouge Dispositifs thermoélectriques
Production mondiale annuelle ¹⁾	12 000 Tm	4 000 Tm

1) Données fondées sur les estimations de la direction.

Les alliages à bas point de fusion font également partie du portefeuille de produits du secteur Matériaux écologiques. Ils sont fréquemment utilisés dans le secteur de l'optique où la stabilité dimensionnelle et la basse température sont importantes.

Approvisionnement en matières premières

Les matières premières clés utilisées dans le secteur Matériaux écologiques comprennent principalement le bismuth et le sélénium. Le bismuth est souvent associé au plomb, à l'étain et au tungstène et récupéré en tant que sous-produit. Nous sommes un important affineur de bismuth et faisons affaire avec la plupart des producteurs de bismuth primaire à l'échelle mondiale. Le sélénium, tout comme le tellure, est un sous-produit de l'affinage du cuivre et nous achetons cette matière première de plusieurs producteurs de cuivre.

Concurrence

Nous détenons une part dominante du marché et offrons une gamme de services et de produits que nous estimons uniques sur le marché du bismuth. Par conséquent, nous croyons qu'aucun de nos concurrents n'est à même de nous livrer concurrence de façon très efficace dans un secteur par ailleurs fragmenté. Nous prévoyons que la concurrence changera au fur et à mesure que le marché du bismuth continue d'évoluer et devient plus attrayant. Nous estimons que notre capacité à tirer parti à la fois de la chaîne d'approvisionnement et des produits finaux qui sont dans de nombreux cas assujettis à de longues périodes de qualification, ce qui confère un avantage au « premier entrant », nous permettra de continuer de livrer concurrence efficacement.

Vente et mise en marché

Nous vendons et mettons en marché nos produits directement par l'entremise de notre équipe de vente et de mise en marché, qui comprend 18 bureaux dans le monde entier. Nous comptons également sur plusieurs agents principalement établis en Asie. Grâce à notre réseau de vente, nous sommes bien représentés à l'échelle régionale dans tous les principaux marchés, notamment en Asie, en Amérique du Nord et en Europe. Nous participons régulièrement aux foires commerciales et conférences sectorielles pour promouvoir nos produits. Notre site web (www.5nplus.com) donne à nos clients un accès rapide à l'information pertinente sur nous et nos produits. Certains de nos produits sont généralement assujettis à de longues périodes de qualification. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos clients pendant la période d'essai des produits en fournissant des échantillons et en adaptant nos produits et procédés afin de mieux répondre à leurs besoins.

Immobilisations incorporelles

Nous comptons presque exclusivement sur une combinaison de secrets commerciaux et d'ententes de confidentialité signées avec nos employés pour protéger nos droits de propriété intellectuelle. Nous ne sommes titulaires que de deux brevets, obtenus au Canada et aux États-Unis, qui sont valides jusqu'en 2029. Nous n'avons pas déposé de demande de brevet dans d'autres pays pour ce qui est du procédé dont nous détenons le brevet susmentionné. Nous avons délibérément choisi de limiter notre nombre de brevets puisqu'une grande partie de nos droits de propriété intellectuelle et de notre savoir-faire est liée à des procédés.

Nous avons développé notre savoir-faire, nos relations avec la clientèle, nos noms commerciaux et notre technologie par suite de l'acquisition de Firebird Technologies Inc. en 2009 et de MCP en 2011. Nous avons également acquis un savoir-faire grâce aux activités internes de recherche et développement. Les éléments clés de nos procédés sont consignés par écrit et tous nos employés ont conclu avec nous des ententes de confidentialité. Nous n'avons pas fait l'objet de revendication de droits de propriété intellectuelle importante.

Environnement, santé et sécurité

Nos activités d'exploitation supposent l'utilisation, la manutention, le stockage, le transport, la production et l'élimination de substances dangereuses. Par conséquent, nous sommes assujettis aux diverses lois et aux divers règlements locaux, d'état, fédéraux et étrangers ayant trait à l'utilisation de ces substances dangereuses, et les lois et règlements connexes relatifs à la santé et sécurité au travail et à la protection de l'environnement. Nos installations sont régulièrement inspectées par des tiers pour le compte de nos clients et des autorités gouvernementales pour assurer que nous nous conformons à tout moment aux lois et règlements applicables, notamment le respect des pratiques ISO dans toutes les

usines ayant obtenu la certification ISO et les pratiques de la FDA (Food and Drug Administration) et les exigences des Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) à notre installation de Lübeck (Allemagne).

Notre installation qui est située à Tilly, en Belgique, a fait l'objet de mesures correctives en vertu d'un plan de remise en état en raison de l'héritage industriel du site sur lequel elle est située, site qui est utilisé à des fins industrielles depuis plus de 100 ans, et afin de la rendre conforme à la réglementation plus stricte en matière d'environnement. Le plan de remise en état est maintenant complété et a été approuvé par les autorités locales et les coûts estimatifs en résultant ont été comptabilisés comme il se doit. Le permis environnemental visant notre installation de Tilly est valide jusqu'en octobre 2017.

Une équipe interne s'occupe des questions d'environnement, de santé et de sécurité sous le leadership du Chef de l'exploitation de la Société. À ce jour, nous n'avons connu aucun problème de nature importante concernant ces questions. Des contrôles biologiques relativement à la détection de la présence de métaux lourds dans le corps sont effectués sur tous les travailleurs affectés à la production au moyen de prélèvements de sang ou d'urine ou des deux. Nous avons également recours aux services des autorités de la santé publique et d'hygiénistes industriels indépendants afin d'évaluer les risques d'exposition dans nos installations, de recommander des plans d'action pour les réduire, au besoin, et de conseiller nos employés et la direction sur les résultats de la détection biologique.

Assurance

Nous avons souscrit une assurance tous risques et pertes d'exploitation afin de protéger nos éléments d'actifs et notre entreprise dans l'éventualité où nous deviendrions incapables d'exercer nos activités de production en raison de problèmes graves. Nous avons également souscrit une assurance environnementale, qui couvre les frais de décontamination pour un montant jugé convenable pour nous. Nous détenons également une assurance responsabilité générale et une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants visant les membres de notre conseil d'administration et de notre haute direction.

Employés (par secteur)

En date du 31 décembre 2014, nous employons quelque 753 personnes à plein temps et à temps partiel. Sur ce nombre, environ 120 employés au total qui travaillent aux installations de Tilly, en Belgique, et de Lübeck, en Allemagne, sont régis par des conventions collectives. La plupart de nos employés ne sont pas syndiqués. Un grand nombre de nos employés sont titulaires de diplômes universitaires en génie ou en sciences physiques et participent activement à notre amélioration constante et à nos activités d'expansion ou font partie de notre équipe de haute direction. Nous considérons nos relations avec nos employés excellentes.

Le tableau suivant présente la ventilation de notre personnel actuel par catégorie.

Matériaux électroniques	Matériaux écologiques	Siège social	Total
312	373	68	753

Immeubles

En plus des propriétés décrites ci-dessous, acquises dans le cadre de l'acquisition de MCP, nous sommes propriétaires d'un édifice de 25 000 pieds carrés à Montréal (Québec) qui abrite notre siège social et des installations de fabrication. Nous occupons également (i) 33 000 pieds carrés d'installations de fabrication en vertu d'un bail expirant le 30 septembre 2021, à l'égard duquel nous avons une option de renouvellement de cinq ans et (ii) 44 000 pieds carrés d'installations de fabrication en vertu d'un bail expirant le 30 septembre 2021, à l'égard duquel nous avons une option de renouvellement de cinq ans. Nous avons fait l'acquisition d'un terrain de 118 000 pieds carrés à Eisenhüttenstadt, en Allemagne, en mai 2007, où nous avons construit nos nouvelles installations de fabrication en Allemagne (43 000 pieds carrés), qui ont été mises en service le 29 juillet 2008. Nous possédons une installation d'une superficie de 40 000 pieds carrés autrefois dédiée à la transformation de semi-conducteurs avancés et à des activités de purification et de recyclage des métaux à Trail, en Colombie-Britannique. Nous possédons également une installation d'une superficie de 66 000 pieds carrés dédiée au recyclage de résidus

contenant du tellurure de cadmium à Kulim, en Malaisie. Nous avons fait l'acquisition de l'immeuble en janvier 2012, et l'installation a été mise en service en septembre 2012.

Le tableau suivant présente des renseignements au sujet de certaines des installations de production exploitées par l'ancienne MCP en date du 31 décembre 2014 indiquant, dans chaque cas, le nom de la filiale, l'emplacement de l'installation et les produits fabriqués :

Détenues	
5N Plus Lübeck GmbH Lübeck (Allemagne) Bismuth et produits chimiques à base de bismuth	5N Plus UK Ltd. Wellingborough, Northants (Angleterre) Alliages et produits chimiques à base de bismuth, gallium indium, sélénium, tellure et étain
5N Plus Shangyu Co., Ltd. Shangyu, Zhejiang (Chine) Bismuth et produits chimiques à base de bismuth	Lao Industrial Resources Co. Ltd. Vientiane (Laos) Tellure
5N Plus Belgium Tilly (Belgique) Bismuth et alliages à base de bismuth	Ingal Stade GmbH¹⁾ Stade (Allemagne) Gallium

1) SNPLUS DÉTIENT 50 % DES ACTIONS D'INGAL STADE GMBH.

Nous comptons des bureaux de vente à toutes les installations susmentionnées et à Fairfield, Connecticut (États-Unis), à Hong Kong (Chine), à Moscou (Russie), à Livron-sur-Drôme (France), à Lima (Pérou) et à Shenzhen (Chine).

FACTEURS DE RISQUE

Une description des risques touchant notre entreprise et ses activités est présentée à la rubrique « Risques et incertitudes » aux pages 14 à 18 de notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces pages sont intégrées par renvoi à la présente notice annuelle. Ce rapport de gestion peut être consulté sur SEDAR (www.sedar.com).

DIVIDENDES ET POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Notre politique consiste à réinvestir nos bénéfices afin de financer la croissance de notre entreprise. Par conséquent, nous n'avons pas déclaré de dividendes au cours des trois derniers exercices et nous n'avons pas l'intention d'en verser dans un avenir prévisible. Toute décision future de verser des dividendes en espèces sera laissée à l'appréciation de notre conseil d'administration et sera tributaire de notre situation financière, de nos résultats d'exploitation et de nos besoins en capital et de tout autre facteur que le conseil d'administration estimera pertinent.

STRUCTURE DU CAPITAL

Actions ordinaires

Nous sommes autorisés à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, toutes sans valeur nominale. Les porteurs de nos actions ordinaires seront habilités à : a) exercer leur droit de vote à toutes les assemblées d'actionnaires, sauf aux assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une catégorie spécifique d'actions sont habilités à voter; b) recevoir un dividende que nous aurons déclaré sur les actions ordinaires; et c) sous réserve des droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés à toute autre catégorie de nos actions, recevoir le reliquat de nos biens au moment de notre dissolution, liquidation ou cessation des activités.

Au 24 février 2015, 83 979 657 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Actions privilégiées

Nous sommes également autorisés à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, sans valeur nominale, dont aucune n'est actuellement émise ou en circulation. Les actions privilégiées peuvent être émises en une ou plusieurs séries et assorties des droits et assujetties aux conditions que peut établir le conseil d'administration. Aucun droit de vote n'est rattaché aux actions privilégiées, sauf si la loi le prévoit. Les actions privilégiées prendront rang avant les actions ordinaires en ce qui a trait au versement de dividendes et au remboursement du capital dans l'éventualité de notre liquidation ou dissolution ou de tout autre partage de nos éléments d'actif aux fins de la liquidation de nos affaires.

Actions de catégorie B

Nous sommes également autorisés à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie B, sans valeur nominale, dont aucune n'est actuellement émise ou en circulation. Aucun droit de vote n'est rattaché aux actions de catégorie B, sauf si la loi le prévoit. Les actions de catégorie B prendront rang avant les actions ordinaires en ce qui a trait au remboursement du capital dans l'éventualité de notre liquidation ou dissolution ou de tout autre partage de nos éléments d'actif aux fins de la liquidation de nos affaires. Les actions de catégorie B sont remboursables et peuvent être achetées aux fins d'annulation par la Société.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « VNP » depuis le 20 décembre 2007. Le tableau ci-dessous présente la fourchette du cours des actions ordinaires et le volume des opérations sur les actions ordinaires déclarées par la Bourse de Toronto pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Année	Mois	Fourchette des cours		Volume		
		Haut	Bas			
2014	Janvier	2,96	\$ CA	2,35	\$ CA	1 782 732
	Février	4,12		2,60		7 290 088
	Mars	4,00		3,63		3 713 576
	Avril	5,11		3,80		8 333 124
	Mai	5,06		4,13		5 298 109
	Juin	4,40		3,91		3 597 746
	Juillet	4,15		3,49		2 022 785
	Août	3,91		3,16		4 168 105
	Septembre	3,62		2,84		3 383 402
	Octobre	3,04		2,39		2 609 675
	Novembre	2,62		2,06		3 045 609
	Décembre	2,49		2,02		3 572 002

TITRES ENTIÉRCÉS OU TITRES ASSUJETTIS À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION

Aucune de nos actions n'est entiercée ou assujettie à une restriction contractuelle à la libre cession.

ADMINISTRATEURS ET HAUTS DIRIGEANTS

Nom, lieu de résidence et poste occupé au sein de la Société

Le tableau qui suit indique le nom, le lieu de résidence et le poste occupé par nos administrateurs et membres de la direction, ainsi que leur fonction principale et, dans le cas des administrateurs, la date à laquelle ils ont été élus ou nommés pour la première fois, le cas échéant. Les administrateurs sont élus jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, sauf si un administrateur démissionne ou si sa charge devient vacante pour cause de destitution, de décès ou pour toute autre raison.

Nom et lieu de résidence et poste occupé au sein de la Société	Administrateur depuis	Fonctions principales	Actions détenues en propriété véritable ou sur lesquelles une emprise est exercée, directement ou indirectement, au 24 février 2015	Pourcentage du total des actions en circulation au 24 février 2015
Jacques L'Écuyer Montréal (Québec) Canada Président, chef de la direction et administrateur	Septembre 1999	Président et chef de la direction de 5N Plus inc.	14 812 188	17,64 %
Jean-Marie Bourassa ¹⁾ Montréal (Québec) Canada Administrateur	Janvier 2008	Président Bourassa Boyer inc. (comptables agréés)	263 600	0,31 %
Pierre Shoiry ¹⁾ Ville Mont-Royal (Québec) Canada Administrateur	Janvier 2008	Président et chef de la direction WSP Global Inc. (cabinet de services d'ingénierie)	33 300	0,04 %
Jennie S. Hwang ²⁾ New York, NY (États-Unis) Administrateur	Mai 2014	Présidente H-Technologies Group (firme de consultation en stratégie globale)	—	—
Nathalie Le Prohon ¹⁾²⁾ Westmount (Québec) Canada Administrateur	Mai 2014	Administrateur de sociétés	—	—
James T. Fahey ²⁾ Berlin, MA (États-Unis) Administrateur	Mai 2014	Directeur Général The Dow Chemical Company	—	—
Richard Perron Boucherville (Québec) Canada Chef des finances	—	Chef de la direction financière 5N Plus inc.	—	—
Nicholas Audet Montréal (Québec) Canada Chef de la direction commerciale	—	Chef de la direction commerciale 5N Plus inc.	75 000	0,09 %
Bertrand Lessard Rosemère (Québec) Canada Chef de l'exploitation	—	Chef de l'exploitation 5N Plus inc.	—	—

1) Membre du comité d'audit et de gestion de risques

2) Membre du comité de rémunération

Au cours des cinq dernières années, nos administrateurs et membres de la haute direction ont exercé leurs fonctions principales actuelles ou ont occupé d'autres postes de direction auprès des sociétés dont le nom est indiqué en regard de leurs noms ou auprès de sociétés apparentées ou membres de leur groupe, sauf :

- Richard Perron qui, de 2006 à mars 2014, a gravi les échelons des postes de direction et a acquis une expérience considérable au sein d'Arcelor Mittal et plus récemment à titre de chef de la direction financière et de la stratégie de Long Carbon Americas, une des principales unités d'affaires d'Arcelor Mittal; and
- Bertrand Lessars qui, de 2010 à avril 2014, était directeur général de la SEC Mine de fer du Lac Bloom de Cliffs Natural Resources.

Au 24 février 2015, à notre connaissance, nos actuels administrateurs et hauts dirigeants étaient propriétaires, directement ou indirectement, d'un total de 15 184 088 actions ordinaires, soit 18,01 % de toutes les actions ordinaires émises et en circulation, ou exerçaient l'emprise ou le contrôle sur un tel pourcentage d'actions.

Interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

À notre connaissance, aucune personne dont le nom figure dans le tableau ci-dessus :

- a) n'est, ni n'a été au cours des dix dernières années, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une compagnie qui :
 - (i) soit a fait l'objet d'une interdiction d'opérations, d'une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance refusant à la compagnie le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation sur les valeurs mobilières et qui, dans tous les cas, a été en vigueur pendant plus de 30 jours consécutifs (une « ordonnance ») prononcée pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances de cette compagnie;
 - (ii) soit a fait l'objet d'une ordonnance prononcée après que l'administrateur a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions au sein de cette compagnie;
- b) n'est, ou n'a été au cours des dix dernières années, administrateur ou membre de la haute direction d'une compagnie qui, pendant qu'il exerçait ces fonctions ou au cours de l'année suivant la cessation de ses fonctions, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux ou ne s'est vu nommer un séquestre, un séquestre gérant ou un syndic de faillite pour détenir ses biens;
- c) n'a, au cours des dix dernières années, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux ou ne s'est vu nommer un séquestre, un séquestre gérant ou un syndic de faillite pour détenir ses biens.

Aucun des candidats au poste d'administrateur de la compagnie qui précède ne s'est vu infliger :

- a) soit des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ou n'a conclu un règlement amiable avec celle-ci;
- b) soit toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision d'investissement.

Conflits d'intérêts

Il n'existe aucun conflit d'intérêts réel ou éventuel entre nous et nos filiales et l'un de nos dirigeants ou administrateurs ou ceux de nos filiales.

POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, nous n'avons été partie à aucune poursuite ayant une incidence importante sur notre exploitation et aucun de nos biens n'a fait l'objet d'une telle poursuite. À notre connaissance, aucune poursuite judiciaire n'est actuellement envisagée.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 : (i) nous n'avons fait l'objet d'aucune amende ou sanction imposée par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières; (ii) nous n'avons conclu aucune entente de règlement avec un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou avec une autorité en valeurs mobilières; et (iii) aucun tribunal ni organisme de réglementation ne nous a imposé d'amende ou de sanction qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Au cours de l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2012, de l'exercice clos le 31 décembre 2013, de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et depuis le début de l'exercice 2015, nous n'avons effectué aucune opération qui a eu ou aura une incidence importante pour nous dans laquelle : (i) nos administrateurs ou membres de la haute direction; (ii) une personne physique ou morale qui est le propriétaire direct ou véritable de plus de 10 % de nos titres comportant droit de vote en circulation ou a l'emprise ou le contrôle sur un tel pourcentage de ces titres; ou (iii) des personnes ayant des liens avec les personnes mentionnées en (i) ou (ii) ci-dessus ou faisant partie de leur groupe, possédaient d'intérêt important, direct ou indirect.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour nos actions ordinaires est Services aux investisseurs Computershare inc., et a ses principaux établissements à Montréal et à Toronto.

CONTRATS IMPORTANTS

Depuis le 1^{er} janvier 2014, nous n'avons conclu, en dehors du cours normal des activités, aucun contrat qui serait considéré comme important pour nous ou nos activités, sauf :

- les nouvelles ententes d'approvisionnement avec First Solar annoncées par la Société le 27 mai 2014 comblant les besoins de First Solar en composés semi-conducteurs jusqu'au 31 mars 2019. La Société a renouvelé ses ententes actuelles d'approvisionnement de tellure de cadmium (CdTe) et de recyclage des sous-produits de CdTe avec First Solar jusqu'au 31 mars 2019. De plus, une nouvelle entente d'approvisionnement a également été conclue avec First Solar, comblant l'ensemble de ses besoins pour autres composés semi-conducteurs jusqu'en 2019. Conformément aux nouvelles ententes, First Solar a convenu d'acheter exclusivement de 5N Plus tout le CdTe requis mondialement par First Solar pour la fabrication de modules photovoltaïques solaires;
- les débentures subordonnées convertibles et non garanties émises le 18 juin 2014 au moyen d'un prospectus simplifié par voie de prise ferme de 66 millions de dollars canadiens (incluant la surallocation de 6 millions de dollars émises le 26 juin 2014). Les débentures ont été offertes au prix de 1 000 \$CA par débenture dans chacune des provinces du Canada. 5N Plus entend, à court-terme, affecter le produit net tiré du placement à la réduction de son endettement sous sa facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang. Les débentures portent intérêt au taux de 5,75 % par année, payable semestriellement le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, à compter du 31 décembre 2014. Les débentures sont convertibles au gré du porteur en actions ordinaires de 5N Plus à un prix de conversion de 6,75 \$CA l'action, correspondant à un taux de conversion de 148,1481 actions de 5N Plus pour chaque tranche de capital de 1 000 \$CA de débentures. Les débentures viendront à échéance le

30 juin 2019 et peuvent être rachetées par anticipation par 5N Plus, dans certaines circonstances, après le 30 juin 2017; et

- la nouvelle facilité de crédit multidevises renouvelable consortiale garantie de premier rang de 125 millions de dollars annoncée par la Société le 7 août 2014 qui remplace la facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang de 100 millions de dollars. La nouvelle facilité de crédit est davantage en lien avec le bilan de la Société, servira au refinancement de la dette actuelle et sera utilisée à d'autres fins générales, notamment pour des dépenses en immobilisations et des opportunités de croissance. La nouvelle facilité de crédit renouvelable de quatre ans porte intérêt soit au taux préférentiel, au taux de base des États-Unis, au taux de base à Hong Kong ou au taux LIBOR majoré d'une marge fondée sur le ratio de la dette consolidée de premier rang par rapport au BAIIA de 5N Plus. En tout temps, 5N Plus peut demander que la nouvelle facilité de crédit soit augmentée à 150 millions de dollars par l'exercice d'une clause accordéon de 25 millions de dollars supplémentaires, demande assujettie à l'examen et à l'approbation des prêteurs. En lien avec la nouvelle facilité de crédit, la Banque HSBC a agi à titre d'arrangeur de premier niveau et de chargé de la tenue des registres. Le consortium de prêteurs, dirigé par la Banque HSBC, à titre d'agent administratif, comprend six autres banques et institutions financières.

NOMS ET INTÉRÊTS DES EXPERTS

Nos auditeurs sont PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés, situés au 1250, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H3B 4W2, qui ont rendu un rapport sur les états financiers annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, déposé conformément au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. est un cabinet indépendant conformément aux règles québécoises de déontologie des auditeurs.

INFORMATION SUR LE COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DE RISQUES

Règles du comité d'audit et de gestion de risques

Les règles du comité d'audit et de gestion de risques décrivent les fonctions et le mandat du comité d'audit et de gestion de risques de notre conseil d'administration. Un exemplaire des règles figure en annexe A des présentes.

Le comité d'audit et de gestion de risques voit à la supervision de notre processus de présentation de nos données financières et de nos mesures de contrôle interne et consulte la direction, notre service de comptabilité et nos auditeurs indépendants sur les questions ayant trait à l'audit annuel et aux mesures de contrôle interne, à la publication des états financiers, à l'application des méthodes comptables et d'audit. Le comité d'audit et de gestion de risques procède également à l'évaluation par la direction de l'indépendance des auditeurs et formule au conseil d'administration ses recommandations quant à la nomination des auditeurs. Les membres du comité d'audit et de gestion de risques sont Jean-Marie Bourassa (président), Pierre Shoiry et Nathalie Le Prohon, qui sont tous « indépendants » et possèdent toutes les compétences financières au sens des lois canadiennes en valeurs mobilières applicables. Jean-Marie Bourassa est le président de Bourassa Boyer inc., qui étaient les auditeurs de 5NPlus et 6367909 Canada inc. jusqu'au 18 mai 2007.

L'expérience pertinente de chaque membre du comité d'audit et de gestion de risques est décrite ci-dessous :

Jean-Marie Bourassa est président et chef de la direction, et fondateur de Bourassa Boyer inc., un cabinet d'experts-comptables. Il siège également au conseil d'administration de Savaria Corporation, société inscrite à la Bourse de Toronto, et il participe à différentes sociétés fermées à titre d'actionnaire et d'administrateur. M. Bourassa est comptable agréé depuis 1976 et il a obtenu un certificat en gouvernance de sociétés de l'Université Laval en 2009.

Pierre Shoiry est président et chef de la direction de Groupe WSP Global Inc., l'une des plus importantes sociétés de génie-conseil au Canada, depuis 1995. M. Shoiry compte plus de 30 ans d'expérience au sein du secteur des services de génie-conseil. Il a entrepris sa carrière en 1980 au sein d'une importante société de services de génie-conseil située au Québec. Il est entré en 1989 au service de Genivar, où il a été ingénieur associé principal, Infrastructure municipale puis vice-président, Expansion des affaires. M. Shoiry est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec depuis 1980. En 2002 et en 2003, il a été président de la division canadienne de l'Association des firmes d'ingénieurs-conseils et a participé activement à la promotion du secteur des services de génie-conseil au Canada et à l'étranger. Il a également été président

de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec en 1998 et en 1999. Il est titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées, avec spécialisation en génie civil, de même que d'une maîtrise en sciences appliquées de l'Université Laval.

Nathalie Le Prohon est une administratrice professionnelle qui compte plus de 30 ans d'expérience approfondie en gestion et en services-conseils, dont 20 ans à différents postes de haute direction aux bureaux de Montréal, de Québec, de Toronto et de Paris de IBM, où son dernier poste a été celui de vice-présidente, Ventes de services externalisés stratégiques, IBM Global Services. Mme Le Prohon a été présidente de Nokia Canada en 2003 et en 2004. Depuis 2007, Mme Le Prohon est administratrice à temps plein pour des entités ouvertes ou fermées et des organismes sans but lucratif. Elle est actuellement membre du conseil d'ACCEO Solutions, de BlackRock Metals et de Casavant Frères. De plus, Mme Le Prohon est actuellement présidente du conseil de Groupe Conseil OSI. Elle a siégé au conseil de Bentall Kennedy LP et de Hydro-Québec et a été membre du comité de vérification externe du ministère de la Défense nationale (Canada). Elle est titulaire d'un baccalauréat en commerce (avec spécialisation en systèmes d'information de gestion) de l'Université McGill et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Concordia, où elle a été nommée « ancienne de l'année » en 2009. Elle est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et elle a obtenu une certification en gouvernance de sociétés de l'Université McGill en 2009.

Utilisation de certaines dispenses

Depuis le 20 décembre 2007, nous n'avons recouru à aucune des dispenses visant le comité d'audit et de gestion de risques prévues par le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Encadrement du comité d'audit et de gestion de risques

Depuis le 20 décembre 2007, notre conseil d'administration a tenu compte de toute recommandation du comité d'audit et de gestion de risques quant à la nomination ou la rémunération d'un auditeur externe.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Les politiques et procédures du comité d'audit et de gestion de risques concernant l'approbation des services non liés à l'audit sont décrites dans la charte du comité d'audit et de gestion de risques, figurant en annexe A des présentes.

Honoraires pour les services des auditeurs externes

Le tableau suivant dresse la liste des honoraires facturés par PricewaterhouseCoopers, s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables agréés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et de l'exercice clos le 31 décembre 2013, en dollars canadiens, à l'égard de divers services qu'ils nous ont rendus :

(en dollars canadiens)	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
Honoraires d'audit	927 126 \$	1 007 403 \$
Honoraires pour services liés à l'audit	0 \$	4 000 \$
Honoraires pour services fiscaux	54 311 \$	67 629 \$
Autres honoraires	77 868 \$	5 165 \$

Les honoraires pour services fiscaux comprenaient des frais de consultation relatifs à divers traitements fiscaux de différents aspects de la structure opérationnelle et du siège social de 5N Plus. Les autres honoraires comprenaient des frais de consultation relatifs à l'émission des débentures.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires, notamment ceux concernant la rémunération et les emprunts (le cas échéant) des administrateurs et dirigeants, les principaux porteurs de nos titres et les titres dont l'émission est autorisée dans le cadre de régimes de rémunération sous forme d'actions, qui ne sont pas fournis aux présentes, figureront dans la circulaire de sollicitation de procurations par notre direction dans le cadre de notre assemblée annuelle des actionnaires qui doit avoir

lieu le 6 mai 2015. Il est possible de trouver des renseignements complémentaires nous concernant sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

D'autres renseignements financiers peuvent être consultés dans nos états financiers et le rapport de gestion établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

ANNEXE A
RÈGLES DU COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DE RISQUES

1. Interprétation

« **Administrateur indépendant** » s'entend d'un administrateur qui est indépendant au sens des articles 1.4 et 1.5 du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

« **Comité** » s'entend du comité d'audit et gestion de risques du conseil d'administration de la société.

« **Compétences financières** » s'entend de la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la société.

2. Objectifs

Le comité aidera le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance. Dans l'exécution de ses fonctions, le comité entretiendra des relations de travail efficaces avec le conseil d'administration, la direction, les auditeurs internes et les auditeurs externes.

3. Composition

3.1 Le comité doit être composé uniquement d'administrateurs indépendants. Tous les membres du comité doivent être des personnes ayant des compétences financières et au moins un membre doit être un expert financier tel que défini dans les règles de gouvernance applicables imposées par les organismes de réglementation.

3.2 Après chacune des assemblées annuelles des actionnaires, le conseil d'administration doit élire trois administrateurs ou plus, devant siéger au comité jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la société ou jusqu'à ce que le membre cesse d'être administrateur, démissionne ou soit remplacé, selon la première de ces éventualités à survenir. Ces membres doivent respecter les exigences d'indépendance et d'expérience prévues par la Bourse de Toronto, ainsi que les exigences similaires aux termes de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable. N'importe quel membre peut être révoqué de ses fonctions ou remplacé à tout moment par le conseil d'administration.

3.3 Le conseil d'administration doit nommer l'un des membres du comité comme président du comité. Si le président s'absente d'une réunion, les membres présents doivent choisir l'un d'eux pour agir comme président de la réunion.

4. Réunions et ressources

4.1 Des réunions ordinaires du comité sont tenues trimestriellement. Des réunions extraordinaires du comité peuvent être convoquées par le président du comité, les auditeurs externes, le président du conseil d'administration, le chef de la direction ou le chef de la direction financière de la société.

4.2 Les pouvoirs du comité peuvent être exercés à une réunion à laquelle le quorum est atteint. Le quorum se compose d'au moins la majorité des membres du comité de temps à autre. Sous réserve de l'obligation qui précède, à moins de décision contraire du conseil d'administration, le comité a le pouvoir de fixer son quorum et de régler sa marche à suivre. Les questions tranchées par le comité doivent être tranchées à la majorité des voix.

4.3 L'avis de convocation à chaque réunion doit être remis à chaque membre, aux auditeurs externes, au président du conseil d'administration, au chef de la direction et au chef de la direction financière de la

société, lesquels ont tous le droit d'y assister. L'avis de convocation à chaque réunion doit également être remis, selon le cas, à l'auditeur interne, qui doit également assister à une réunion dès que le président du comité ou le secrétaire corporatif lui en fait la demande.

- 4.4 L'avis de convocation peut être donné verbalement ou par lettre, par téléphone, par télécopieur ou par dispositif électronique au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion. Les membres peuvent renoncer à l'avis de convocation à une réunion. L'avis n'a pas à énoncer le ou les points à l'ordre du jour de la réunion.
- 4.5 Les auditeurs externes et, selon le cas, l'auditeur interne ainsi que la haute direction doivent périodiquement se voir accorder la possibilité de se réunir séparément avec le comité. De plus, le comité peut se réunir à huis clos, en présence seulement des membres du comité, lorsque le comité le juge opportun.
- 4.6 Le comité a le pouvoir d'engager des conseillers juridiques, des experts-comptables ou d'autres conseillers spéciaux comme il le juge opportun pour assister à ses réunions et participer aux discussions et délibérations du comité, aux frais de la société.
- 4.7 Le secrétaire corporatif de la société ou la personne désignée par le secrétaire corporatif est le secrétaire de toutes les réunions du comité et doit tenir le procès-verbal de toutes les réunions et délibérations du comité.

5. RESPONSABILITÉS ET FONCTIONS

5.1 Rôle et responsabilités du président du comité :

5.1.1 Le Président du comité :

5.1.1.1 Dirige le comité en s'assurant que :

- (i) Les responsabilités du comité sont bien comprises par les membres du comité et par la direction.
- (ii) Le comité travaille en équipe avec cohésion.
- (iii) Le comité dispose de ressources suffisantes et obtient dans les délais requis les renseignements pertinents afin de lui permettre d'accomplir son travail.
- (iv) L'efficacité du comité est évaluée régulièrement.
- (v) Le mandat et la structure du comité sont appropriés et adéquats pour permettre au comité de s'acquitter de ses responsabilités.
- (vi) Le calendrier, l'organisation et les procédures des réunions du comité permettent au comité de consacrer suffisamment de temps à l'étude et à la discussion des questions pertinentes.

5.1.1.2 Collabore avec le chef de la direction, le chef de la direction financière et le secrétaire corporatif pour établir le calendrier des réunions ordinaires du comité.

5.1.1.3 A le pouvoir de convoquer des réunions extraordinaires au besoin.

5.1.1.4 Établit l'ordre du jour de concert avec le chef de la direction, le chef de la direction financière et le secrétaire corporatif.

5.1.1.5 Préside les réunions.

- 5.1.1.6 Fait le lien avec la direction en ce qui concerne le travail du comité.
- 5.1.1.7 Fait rapport au conseil concernant le travail du comité.
- 5.1.1.8 Exerce l'autorité déléguée expressément au président par le comité, le cas échéant.

5.2 Responsabilités générales

Bien que le comité ait les responsabilités et pouvoirs énoncés ci-après, le comité n'a pas l'obligation de planifier ou réaliser des audits ni de décider si les états financiers de la société sont complets et exacts. Cette tâche incombe à la direction et aux auditeurs externes. Le comité n'a pas non plus l'obligation de mener des enquêtes, ni de veiller au respect des lois et règlements. Le comité doit examiner les différends, le cas échéant, entre la direction et les auditeurs externes et doit recommander des mesures pour les résoudre. Dans l'éventualité où le différend persiste, la question est soumise par le comité au conseil d'administration pour une résolution finale.

5.3 Examen du mandat du comité

Le conseil d'administration et le comité doivent examiner le présent mandat et en réévaluer le caractère adéquat chaque année.

5.4 Information financière présentée au public

- 5.4.1 Le comité doit examiner et recommander à des fins d'approbation par le conseil d'administration, avant qu'ils ne soient présentés au public :
 - 5.4.1.1 Les états financiers intermédiaires non audités et le rapport de gestion connexe;
 - 5.4.1.2 Les états financiers annuels audités, conjointement avec le rapport des auditeurs externes, et le rapport de gestion connexe;
 - 5.4.1.3 Tous les documents d'information publics renfermant de l'information financière auditée ou non auditée, y compris tout prospectus, la notice annuelle et le rapport de gestion, ainsi que les communiqués de presse connexes, y compris les résultats prévisionnels;
 - 5.4.1.4 La conformité de l'attestation par la direction des rapports financiers aux lois applicables et l'attestation des contrôles et procédures de communication de l'information de la société.
- 5.4.2 Le comité doit examiner tout rapport qui est joint à des états financiers publiés (dans la mesure où ce rapport traite de la situation financière ou des résultats d'exploitation) pour s'assurer de la concordance de l'information présentée avec les états financiers eux-mêmes.
- 5.4.3 Lors de son examen des états financiers, le comité doit obtenir des explications de la direction sur tous les écarts importants entre les périodes comparatives ainsi que des explications de la direction sur les postes qui diffèrent par rapport aux montants prévus ou budgétés ainsi que par rapport aux périodes précédentes.
- 5.4.4 Lors de son examen des états financiers, le comité doit examiner les éléments inhabituels ou extraordinaires, les opérations avec des personnes apparentées, et l'exactitude de l'information présentée, la valeur comptable de l'actif et du passif, la situation fiscale et les provisions connexes, les réserves, s'il en est, énoncées dans les lettres de déclaration ainsi que les risques commerciaux, incertitudes, engagements et dettes éventuelles.
- 5.4.5 Lors de son examen des états financiers, le comité doit examiner le caractère adéquat des méthodes et principes comptables importants de la société, y compris les méthodes et principes

de rechange acceptables, ainsi que le caractère adéquat des changements importants des méthodes et principes comptables.

- 5.4.6 Le comité doit avoir la certitude que des procédures adéquates sont en place pour examiner la communication faite au public, par la société, de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers, et doit évaluer périodiquement le caractère adéquat de ces procédures.

5.5 Présentation de l'information financière et tendances en matière de comptabilité

Le comité doit :

- 5.5.1 Examiner et évaluer l'efficacité des règles et méthodes comptables concernant la présentation de l'information financière;
- 5.5.2 Examiner avec la direction et avec les auditeurs externes tout changement proposé quant aux grandes méthodes comptables, la présentation et l'incidence des principaux risques et incertitudes, et les estimations et appréciations clés de la direction qui peuvent être importantes pour la présentation de l'information financière;
- 5.5.3 Interroger la direction et les auditeurs externes au sujet des questions importantes soulevées en matière de présentation de l'information financière et de la façon de les résoudre;
- 5.5.4 Examiner les tendances générales en matière de comptabilité ainsi que les questions touchant les conventions, normes et méthodes comptables influant ou pouvant influencer sur la société.

5.6 Contrôles internes

- 5.6.1 Le comité doit examiner et superviser les procédures, programmes et méthodes de contrôle interne de la société, et évaluer le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes à l'égard des systèmes de présentation de l'information financière et de comptabilité, en mettant surtout l'accent sur les contrôles à l'égard des systèmes informatisés.

5.6.2 Le comité doit examiner :

- 5.6.2.1 L'évaluation des contrôles internes par les auditeurs externes, ainsi que la réponse de la direction;
- 5.6.2.2 Les relations de travail entre la direction et les auditeurs externes;
- 5.6.2.3 La nomination du chef de la direction financière et des autres principaux cadres financiers participant au processus de présentation de l'information financière;
- 5.6.2.4 Les politiques d'embauche de la société à l'égard des associés et des salariés, anciens ou actuels, de l'auditeur externe de la société, que cet auditeur soit actuel ou ancien, aux fins d'approbation;
- 5.6.2.5 Les décisions relatives aux besoins en matière d'audit interne, y compris la possibilité d'impartition de cette tâche et, le cas échéant, l'approbation du fournisseur de services, qui ne doit pas être le cabinet d'auditeurs externes;
- 5.6.2.6 Les procédures de contrôle interne pour s'assurer du respect des lois et éviter les conflits d'intérêts.

- 5.6.3 Le comité doit tenir des discussions privées avec le personnel chargé de l'audit interne pour établir l'indépendance de l'audit interne, le niveau de collaboration obtenu des dirigeants, le degré d'interaction avec les auditeurs externes, ainsi que les divergences d'opinion ou autres différends importants non résolus.

5.7 Auditeur interne

Le comité doit :

- 5.7.1 Examiner le mandat et les objectifs annuels de l'auditeur interne, si la nomination d'un auditeur interne est jugée opportune;
- 5.7.2 Examiner le caractère suffisant des ressources de la société en matière d'audit interne;
- 5.7.3 Veiller à ce que l'auditeur interne ait accès de façon continue au président du comité ainsi qu'à tous les dirigeants de la société, notamment le chef de la direction.
- 5.7.4 Examiner les plans d'audit, le rendement et les résumés des rapports du service d'audit interne ainsi que la réponse de la direction, y compris le suivi relatif à toute faiblesse relevée.

5.8 Auditeurs externes

- 5.8.1 Le comité doit recommander au conseil d'administration la nomination et la rémunération des auditeurs externes, lequel cabinet est ultimement responsable devant le comité et le conseil d'administration.
- 5.8.2 Le comité est chargé de superviser le travail des auditeurs externes.
- 5.8.3 Le comité doit (i) recevoir des rapports périodiques des auditeurs externes au sujet de l'indépendance des auditeurs, du rendement des auditeurs, des qualifications de l'associé responsable de l'audit et des gestionnaires chargés de l'audit, de l'examen périodique des procédures de contrôle de la qualité des auditeurs, des questions importantes soulevées par l'examen périodique du contrôle de la qualité et des gestes posés par les auditeurs en réponse à ces constatations, (ii) discuter de ces rapports avec les auditeurs et, si le comité en décide ainsi, (iii) recommander que le conseil d'administration prenne les mesures qui s'imposent pour s'assurer de l'indépendance des auditeurs et de la qualité de leur rendement.
- 5.8.4 Le comité doit prendre les mesures qui s'imposent pour s'assurer que les auditeurs externes sont satisfaits de la qualité des principes comptables de la société et que les estimations et appréciations comptables faites par la direction sont le reflet d'une application appropriée des principes comptables généralement reconnus.
- 5.8.5 Le comité doit tenir des discussions privées de façon régulière avec les auditeurs externes pour examiner, entre autres, la qualité du personnel financier, le niveau de collaboration obtenu des dirigeants, les divergences d'opinion ou autres différends importants non résolus avec la direction concernant la communication de l'information financière et l'efficacité du travail du service d'audit interne.
- 5.8.6 Le comité doit examiner les modalités de la mission des auditeurs externes et le caractère adéquat et raisonnable des honoraires d'audit proposés ainsi que de la rémunération des conseillers dont le comité retient les services.
- 5.8.7 Le comité doit examiner et approuver au préalable toutes les missions non liées à l'audit touchant des services fournis par les auditeurs externes ou des membres de leur groupe à la société ou à ses filiales, ainsi que les honoraires au titre de ces services, et considérer l'incidence

de ces missions sur l'indépendance des auditeurs externes. Le comité doit établir quels sont les services non liés à l'audit qu'il est interdit aux auditeurs externes de fournir.

- 5.8.8 Lorsqu'un changement d'auditeurs est proposé, le comité doit examiner toutes les questions relatives au changement, y compris l'information à fournir en vertu de la réglementation et les étapes prévues pour que la transition se fasse de façon ordonnée.
- 5.8.9 Le comité doit examiner tous les événements à déclarer, y compris les désaccords, les questions non résolues et les consultations, de façon courante, qu'un changement d'auditeurs soit envisagé ou non.
- 5.8.10 Au moment de discuter de l'indépendance des auditeurs, le comité envisagera aussi bien la rotation du principal associé d'audit ou de l'associé d'audit responsable d'examiner l'audit après un certain nombre d'années que l'établissement de politiques d'embauche à l'égard des employés ou ex-employés des auditeurs externes.

5.9 Méthodes d'audit

- 5.9.1 Le comité doit examiner les plans d'audit des audits internes et externes, y compris le degré de coordination de ces plans, et doit s'enquérir de la mesure dans laquelle la portée de l'audit prévue est susceptible de permettre que soient détectés les faiblesses du contrôle interne ou encore la fraude ou d'autres actes illégaux. Les plans d'audit devraient être examinés avec les auditeurs externes et avec la direction, et le comité devrait recommander au conseil d'administration la portée de l'audit externe telle qu'elle est énoncée dans le plan d'audit.
- 5.9.2 Le comité doit examiner les problèmes qu'ont connus les auditeurs externes dans l'exécution de l'audit, y compris les restrictions imposées par la direction ou les questions comptables importantes sur lesquelles il y a eu désaccord avec la direction.
- 5.9.3 Le comité doit examiner la lettre ultérieure à l'audit ou la lettre de la direction énonçant les recommandations des auditeurs externes, et la réponse de la direction ainsi que le suivi ultérieur relativement à toute faiblesse relevée.

5.10 Gestion des risques et autres responsabilités

- 5.10.1 Le comité doit mettre en place des méthodes pour recevoir et traiter les plaintes ou inquiétudes communiquées à la société au sujet des questions de comptabilité ou d'audit, y compris la communication anonyme par les employés d'inquiétudes au sujet de questions de comptabilité ou d'audit.
- 5.10.2 Le comité doit examiner les litiges, réclamations, transactions ou autres éventualités que l'auditeur interne, les auditeurs externes ou n'importe quel dirigeant de la société peut porter à son attention, et doit examiner périodiquement les programmes de gestion des risques de la société. À cet égard, le comité doit examiner les principaux risques auxquels la société est assujettie et les gestes posés par la direction afin de surveiller, contrôler et signaler ces risques.
- 5.10.3 Le comité doit examiner la politique sur l'utilisation des produits dérivés et superviser les risques s'y rattachant.
- 5.10.4 Le comité doit examiner les opérations avec des personnes apparentées en tenant compte des règles et règlements de la Bourse de Toronto ainsi que des règles et règlements de toute autre bourse ou autorité de réglementation compétente.
- 5.10.5 Le comité doit examiner les garanties de conformité aux clauses restrictives énoncées dans des actes de fiducie ou des contrats de prêt.

- 5.10.6 Le comité doit examiner les risques commerciaux pouvant influencer sur la capacité de la société à réaliser son plan d'affaires.
- 5.10.7 Le comité doit examiner les incertitudes, engagements et dettes éventuelles qui revêtent de l'importance en ce qui a trait à la présentation de l'information financière.
- 5.10.8 Le comité doit examiner l'efficacité du contrôle et des systèmes de contrôle que la société utilise relativement à la présentation de l'information financière et aux autres risques commerciaux relevés.
- 5.10.9 Le comité doit examiner les incidents en matière de fraude, actes illégaux, conflits d'intérêts et opérations avec des personnes apparentées.
- 5.10.10 Le comité doit examiner les questions importantes en matière d'évaluation.
- 5.10.11 Le comité doit examiner la qualité et l'exactitude des systèmes comptables informatisés, le caractère suffisant des protections contre les dommages et perturbations, et la sécurité de l'information confidentielle présentée par l'entremise des systèmes d'information.
- 5.10.12 Le comité doit examiner les questions importantes ayant trait aux audits des filiales.
- 5.10.13 Le comité doit examiner les cas où la direction a demandé des conseils en matière de comptabilité sur une question précise à un autre cabinet d'experts-comptables que celui-ci qui est nommé comme auditeur.
- 5.10.14 Le comité doit examiner les questions juridiques qui pourraient avoir un effet important sur les états financiers.
- 5.10.15 Le comité doit examiner les autres questions de nature financière qu'il juge importantes relativement à son mandat ou que lui confie le conseil d'administration.
- 5.10.16 Le comité doit faire rapport régulièrement au conseil d'administration sur ses délibérations, les examens effectués et les recommandations connexes.
- 5.10.17 Le comité a le droit, dans l'exercice de ses pouvoirs et pour s'acquitter de ses responsabilités, d'examiner tout document pertinent de la société et de ses filiales.

5.11 Rémunération

Les membres du comité ont le droit de toucher à ce titre la rémunération que le conseil d'administration peut établir de temps à autre.

Aucune disposition contenue dans le présent mandat ne vise à étendre la portée des normes de conduite applicables en vertu des exigences de la loi ou de la réglementation à l'égard des administrateurs de la Société ou des membres du comité d'audit et de gestion de risques. Même si le comité d'audit et de gestion de risques a un mandat précis et que ses membres peuvent avoir une expérience financière, ils n'ont pas l'obligation d'agir à titre d'auditeurs ou d'exécuter un audit, ni de déterminer si les états financiers de la Société sont complets et exacts. Les membres du comité d'audit et de gestion de risques sont en droit de se fier, en l'absence d'information à l'effet contraire, (i) à l'intégrité des personnes et des organisations qui leur transmettent de l'information, (ii) à l'exactitude et à l'intégrité de l'information fournie, et (iii) aux déclarations faites par la direction quant aux services non liés à l'audit que les auditeurs externes fournissent à la Société. La responsabilité de surveillance du comité d'audit et de gestion de risques n'a pas été établie pour que celui-ci détermine de façon indépendante si (i) la direction a appliqué des principes de comptabilité ou de présentation de l'information financière suffisants ou des contrôles et procédés internes convenables, ou (ii) les états financiers de la Société ont été préparés et, le cas échéant, audités conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Approuvé par le conseil d'administration le 7 mai 2014